

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoirs : 6
Date de la convocation : 2 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le HUIT AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Bruno EYSSERIC - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Marylin FLAMAIN - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Quentin PELOUX - M. Francis KORNPROBST - Mme MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - M. Jean-Christophe NELLO - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoir :

M. Pascal LANTHEAUME, pouvoir à M. Quentin PELOUX
Mme Blandine ALVAREZ, pouvoir à Mme Aurélie LOUPIAS
Mme Odile PILOZ, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER
M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Christian CARRERE
Mme Emilie LACROIX, pouvoir à Mme Monique BOTTINI
M. Nils CHAPUIS, pouvoir à M. Roger VIARSAC

Absente : Mme Patricia NORMAND

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc GREGOIRE

2026 - 04 - 23 / AFFAIRES FINANCIERES
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU STADE D'ATHLETISME DES TUILLIERES
Approbation du nouveau plan de financement

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Plan de financement

La Ville de Nyons a la volonté de s'équiper d'un stade d'athlétisme répondant aux besoins de la pratique pour des publics variés : enfants, collégiens, lycéens, adultes mais également organismes institutionnels tels que gendarmes, pompiers, etc... La création du stade est conforme aux prescriptions de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et se veut être un équipement simple, fonctionnel permettant la pratique de l'athlétisme pour tous.

Un bâtiment sera associé à l'aménagement pour les besoins d'accueil du public (sanitaires, douches, rangements, bureaux...) ainsi que pour les besoins fonctionnels en vue du classement départemental de l'installation au niveau de la Fédération Française d'Athlétisme.

La Préfecture nous a indiqué que ce projet était éligible à la DETR mais plafonnée à 50 000 €. De même, la Région AURA nous a indiqué pouvoir participer à l'acquisition des équipements (cf. délibération du 2/02/2026).

Le plan de financement prévu par la délibération du 10 Décembre 2025 N° 2025-12-127 doit être modifié de la manière suivante :

DEPENSES H.T.	RECETTES
<p>Coût de la Maitrise d'œuvre et études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'œuvre : 88 950 € - Mission pré-étude, topographique : 2 530 € - Mission pré-étude géotechnique : 4 900 € - Contrôle technique : 6 664 € - SPS : 3 395 € <p style="text-align: right;">Soit 106 439 €</p> <p>Coût des Travaux :</p> <p>Aménagement piste d'athlétisme et équipements : Lot 11 VRD/stade : 1 215 206 € (avec option + PSE)</p> <p>Locaux constructifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 Gros-Œuvre : 118 000 € - Lot 2 Etanchéité : 25 315 € - Lot 3 Enduits de Façades : 8 500 € - Lot 4 Cloisons – Doublages : 16 116 € - Lot 5 Carrelage - Faïences : 30 470 € - Lot 6 Serrurerie – Métallerie : 32 148 € - Lot 7 Menuiseries Int & Ext : 17 906 € - Lot 8 Peinture-Nettoyage : 4 121 € - Lot 9 Electricité CFO/CFA : 29 316 € - Lot 10 Plomberie – CVC : 43 417 € <p>Eclairage sportif et extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet définitif SDED 95 000 € <p style="text-align: right;">Soit 1 635 515 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DETR / DSIL 2026 (3%) : 50 000 € - Région Auvergne-Rhône-Alpes(5%) 93 442 € (50% des équipements et ateliers sportif) - Département (23%) : 400 000 €* Dont Bonification PVD * -Année 2025 : 150 000 € -Année 2026 : 250 000 € (prévision) - Agence Nationale du Sport, dispositif « équipements structurants 2024-2026 (6%) : 100 000 € - Autofinancement Ville de Nyons (63%) : 1 098 512 €
1 741 954 €	1 741 954 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
 DECIDE**

POUR : 20
CONTRE : 6 (M. KORNPROBST - Mme MAZZA DOS SANTOS - M. MILLET - M. NELLO - Mme LAMY - M. DUSAUGEY)
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'APPROUVER** cette nouvelle demande de subvention DETR /DSIL pour l'année 2026 auprès des services de l'Etat et de la Région AURA,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,

Cette délibération annule et remplace la délibération du 10 Décembre 2025 N° 2025-12-127.

Jean-Luc GREGOIRE
 Secrétaire de séance



Christian TEULADE
 Maire de NYONS


